

Plate-forme aéronautique de Couhé-Vérac

Communauté de Communes 8 rue Hemmoor 86700 COUHE



Convention Stage de voltige

Période du ... au ... 201..

convention établie entre :

Monsieur le président de : la Plate-forme Aéronautique de Couhé -Vérac	Monsieur
Contact : vice-président François DURAND	Contact :

Il a été convenu ce qui suit :

1. **Accueil** : L'association « Plate-forme aéronautique de Couhé-Vérac » met à disposition des infrastructures et services : salle de briefing, salle de repos et de PC organisation avec coin cuisine et toilette, station carburant, piste principale, connexion Internet wifi.
2. **Accès** : Le club-house sera ouvert aux stagiaires dès leur arrivée. Une clé ou code sera remise au responsable du stage ; elle devra être restituée en fin de séjour.
3. **Entretien** : Chaque stagiaire est tenu de veiller au bon état des installations (propreté, rangement). **Il est formellement interdit de stocker des carburants (bidons d'huile, d'essence ...) à l'intérieur du club-house.**
4. **Garage** : Des machines pourront être abritées sous le hangar, dans le cas où il reste de la place, après le rangement de tous les aéronefs basés.
5. **Sécurité** : Sous couvert d'un NOTAM, les « évolutions-voltiges » devront néanmoins être suivies par une veille radio permanent au sol: fréquence → 119,225
6. **Activités** :
 1. Axe de voltige parallèle à la piste à 700m à l'EST ;
 2. Plafond selon accord de Cognac (à négocier par la FFA)
 3. Créneaux de vol : 9h à 12h – 14h à 18h30 maximum
 4. Activité appareils basés préservée et gérée en collaboration avec les responsables des associations basées et le responsable de l'école de pilotage Nouvel'Air.
7. **Avitaillement** : L'approvisionnement en essence 100 LL est possible. Le règlement ne pourra se faire que par chèques ou en espèces, au tarif en cours. Les cartes Total ou autres ne seront pas acceptées.
8. **Communication** : L'association de voltige permet à la Plateforme Aéronautique la mise en place d'actions de communication autour du séjour et des activités sur site de l'équipe de pilotes. Elle accorde un droit à l'image concernant les activités de ses voltigeurs sur la plateforme.

Plate-forme aéronautique de Couhé-Vérac

Communauté de Communes 8 rue Hemmoor 86700 COUHE

9. Coût :

1. séjour : Pour la durée du stage, il sera demandé la somme de 150 € par jour de stage pour l'ensemble des participants du premier au dernier jour inclus, quelles que soient les conditions météo.
2. Avitaillement : Renseigner une fiche avec règlement global en fin de séjour ou à chaque consommation (à déterminer avec le responsable du stage.)
3. Aéronef(s) hébergé(s): Il sera demandé une participation de 5 € par jour et par appareil utilisant le hangar Plateforme.

Nota : Un membre de la plate-forme accueillera l'équipe et donnera toutes les informations utiles pour favoriser au mieux le bon déroulement du stage sur le site.

Fait à Couhé, le

Le vice-président de la
Plateforme Aéronautique de Couhe Verac

Le responsable du stage
Mention manuscrite « lu et approuvé »

François DURAND